



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Thermalisme

Question écrite n° 42909

Texte de la question

M. Francis Galizi attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la santé et à la sécurité sociale sur les constatations des professionnels du thermalisme concernant la non-application par les administrations compétentes, en particulier la CNAMTS, des dispositions de la loi du 28 mai 1996 inspirées par les recommandations du rapport Cohen (avril 1995), en vue de la mise en œuvre de la réforme tarifaire. En effet, la CNAMTS aurait engagé, début août 1996, une réforme forfaitisant les établissements thermaux dans le cadre des niveaux tarifaires actuels, consolidant voire aggravant les disparités dénoncées par l'IGAS en 1986, la mission thermalisme en 1994 et la Cour des comptes en 1995. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les actions qu'il entend mener pour permettre la mise en œuvre rapide de la réforme initiée en mai 1996.

Données clés

Auteur : [M. Galizi Francis](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42909

Rubrique : Cures

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 septembre 1996, page 4899